

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**



SARL au capital de 10 000 € inscrite
sur la liste nationale des commissaires aux comptes,
rattachée à la CRCC de Hauts-de-France

999, avenue de la République
59700 Marcq-en-Barœul
Tel : 03.20.82.10.94
contact@septentrionaudit.fr

Centre Social L'ATELIER

1 bis, Rue Saint Exupéry
B.P. 39

59520 MARQUETTE LEZ LILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

Aux adhérents,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **Centre social l'Atelier** relatifs à l'exercice clos le **31/12/2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

III. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels au § « Règles et méthodes comptables applicables ».

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les subventions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

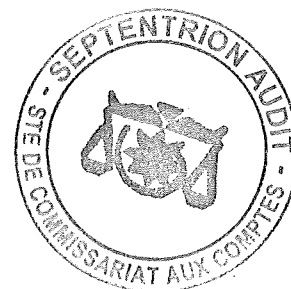
Fait à Marcq-en-Barœul, le 22/05/2026

SEPTENTRION AUDIT
I.DUPONT
Commissaire aux Comptes
Gérante Associée



BILAN

Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			31.12.2024
	Brut	Amort	Net	Total
FRAIS D'ETABLISSEMENT (1)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	900.00	900.00		
FRAIS DE DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES	900.00	900.00		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	134 905.38	122 114.66	12 790.72	20 237.06
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	134 905.38	122 114.66	12 790.72	20 237.06
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	379.00		379.00	
PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	379.00		379.00	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (2)	136 184.38	123 014.66	13 169.72	20 237.06
STOCKS ET EN-COURS				
CREANCES D'EXPLOITATION	130 362.82		130 362.82	138 896.68
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	-466.82		-466.82	1 640.61
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	129 464.64		129 464.64	137 256.07
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 365.00		1 365.00	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	20 240.00		20 240.00	20 240.00
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET JETONS DETENUS				
DISPONIBILITES	167 681.02		167 681.02	120 873.00
TOTAL ACTIF CIRCULANT (3)	318 283.84		318 283.84	280 009.68
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (4)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (5)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (6)				
TOTAL GENERAL	454 468.22	123 014.66	331 453.56	300 246.74



BILAN

Passif	31/12/2025 Montant	31.12.2024 Total
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	33 929.05	33 929.05
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE	87 993.35	87 993.35
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU	59 860.68	40 887.59
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	-9 082.33	18 973.09
SITUATION NETTE (1)	172 700.75	181 783.08
AUTRES FONDS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	432.67	5 550.21
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)	432.67	5 550.21
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	173 133.42	187 333.29
FONDS REPORTEES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES	8 931.50	
TOTAL FONDS REPORTEES ET DEDIES (3)	8 931.50	
PROVISIONS POUR RISQUES	34 195.78	6 306.13
PROVISIONS POUR CHARGES		
TOTAL PROVISIONS (4)	34 195.78	6 306.13
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	23 520.55	26 022.17
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	66 709.45	72 977.88
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	6 824.97	611.60
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	18 137.89	6 995.67
TOTAL DETTES (5)	115 192.86	106 607.32
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	331 453.56	300 246.74



COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Toutes les écritures

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	3 047.26		4 284.30
VENTES DE BIENS			
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	310 105.21		332 805.47
DONT PARRAINAGES			
VENTES DE BIENS ET SERVICES		310 105.21	332 805.47
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	462 696.73		442 760.60
VERSEMT. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			42.00
DONS MANUELS			42.00
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES			
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		462 696.73	442 802.60
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV.	2 110.35		33 160.63
PRODUITS DES CESSIONS D'IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES			
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES			1 650.00
AUTRES PRODUITS	32 406.58		3 634.86
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		810 366.13	818 337.86
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	257 195.19		257 445.69
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	9 797.60		9 264.56
SALAIRES	388 320.40		413 374.44
COTISATIONS SOCIALES	101 608.02		103 672.73
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	12 626.31		13 637.20
DOTATIONS AUX PROVISIONS	30 000.00		
VALEURS COMPTABLES DES IMMO. INCORP. ET CORPORELLES CEDEES			
REPORTS EN FONDS DEDIES	8 931.50		
AUTRES CHARGES	11 930.17		5 535.33
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		820 409.19	802 929.95
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		-10 043.06	15 407.91



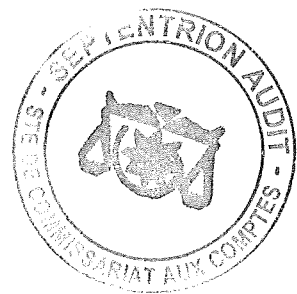
COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	1 204.73		1 374.28
REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		1 204.73	1 374.28
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)			
RESULTAT FINANCIER (3-4)		1 204.73	1 374.28
RESULTAT COURANT avant impôts (1-2+3-4)		-8 838.33	16 782.19
PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)			7 000.82
CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)			4 809.92
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)			2 190.90



COMPTE DE RESULTAT

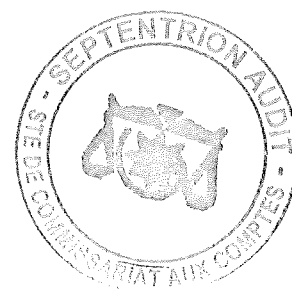
	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALAIRES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)	244.00		
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		811 570.86	826 712.96
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		820 653.19	807 739.87
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE			18 973.09
SOLDE DEBITEUR = PERTE		9 082.33	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE			
PRESTATION EN NATURE	37 881.12		37 881.12
BENEVOLAT	16 831.50		12 891.00
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		54 712.62	50 772.12
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE			
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	37 881.12		37 881.12
PRESTATION EN NATURE			
PERSONNEL BENEVOLE	16 831.50		12 891.00
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		54 712.62	50 772.12



COMPTE DE RESULTAT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges			Répartition par nature de ressources		
TOTAL (875)			0.00	871 Prestations en nature	
861	Mises à disposition gratuite de biens			8710000	CONTREPARTIE CONTRIBUTIONS CHARGES S 37 881.12
8610000	CONTRIBUTIONS CHARGES SUPPLETIVES	37 881.12		TOTAL (871) 37 881.12	
TOTAL (861)			37 881.12	875 Bénévolat	
864	Personnel bénévole			8750000	CONTREPARTIE CONTRIBUTIONS CHARGES S 16 831.50
8640000	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES BENEVOLE	16 831.50		TOTAL (864) 16 831.50	
Total charges contributions volontaires			54 712.62	Total produits contributions volontaires 54 712.62	



CENTRE SOCIAL L'ATELIER

1BIS, Rue Saint Exupéry

59520 MARQUETTE-LEZ-LILLE

Annexe

Aux comptes annuels de l'exercice clos

Le 31/12/2025

Montants exprimés en euros



Ce document comporte 11 pages

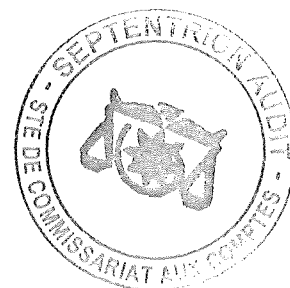
SOMMAIRE

A - EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

B - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

1. BILAN ACTIF
2. BILAN PASSIF

C- INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT



Présentation de l'association

Objet social

Les Centres Sociaux sont des structures de proximités qui animent le débat démocratique, accompagnent des mobilisations et des projets d'habitant(e)s, et construisent de meilleures conditions de vie, aujourd'hui et demain.

Ils proposent des activités sociales, éducatives, culturelles, familiales pour répondre aux besoins dans le territoire.

Surtout, tout cela se construit et est porté par des habitant(e)s.

L'association Centre Social L'ATELIER est adhérente à la Fédération des Centres Sociaux de France (FCSF) et se réfère donc à la charte fédérale élaborée en juin 2000.

Cette charte fédérale met en exergue trois valeurs fondatrices : la dignité humaine, la solidarité, la démocratie. Elle précise également la définition du Centre Social et socioculturel, à savoir :

« Un foyer d'initiatives porté par des habitants associés, appuyés par des professionnels, capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population du territoire. Equipement de proximité, lieu pluri générationnel, il est accessible à l'ensemble de la population sans discrimination. ».

Nature et périmètre des activités

Voir le rapport d'activités 2025



Règles et méthodes comptables applicables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Règlement ANC n° 2022-06 du 5 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et du règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023.

Ces nouvelles dispositions sont applicables pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025

Les principaux impacts du changement de réglementation sont les suivants :

Suppression des comptes de transferts de charges (poste 791), les montants concernés étant désormais enregistrés au crédit des comptes 7582

Nouvelle définition du résultat exceptionnel, désormais limité aux opérations directement liées à un événement majeur et inhabituel

-Réforme du contenu des annexes

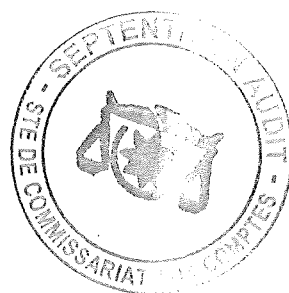
La première application du règlement de l'ANC n°2022-06 constitue un changement de méthode comptable.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.



B -1 Informations sur l'actif du bilan

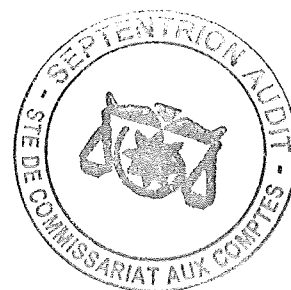
Immobilisations corporelles et incorporelles

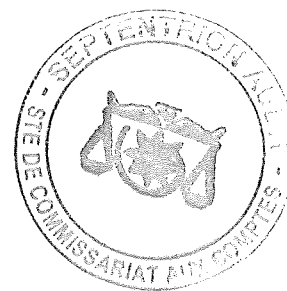
Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

– Méthodes d'amortissement

Type d'immobilisations	Mode	Durée
- Installation technique	LINEAIRE	5 à 10 ans
- Matériels et outillage		5 à 10 ans
- installations générales, agencement et aménagement divers		10 ans
- Matériels de transport		4 à 5 ans
- mobilier de bureau		5 à 10 ans
- Matériel informatique		3 ans
- MOBILIER		10 ANS





Actif Immobilisé -Etat de l'actif Immobilisé (brut)

	Val brute à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Val brute à la clôture
Autres immobilisations incorporelles	900			900
Terrains				0
Constructions				0
Installation tech mat outillage	14 750	3 590		18 340
Installation générales, ag Am divers	47 820			47 820
Matériel de transport	25 667			25 667
Matériel bureau et informatique	41 489	1 590		43 079
Dépôt et cautionnements		379		379
				0
				0
				0
				0
	130 626	5 559		136 184

Amortissement de l'actif Immobilisé

	Amort cumulés au début de l'exercice	Augmentations d'amortissement	Diminutions d'amortissement	Amort cumulés à la fin de l'exercice
Autres immobilisations incorporelles	900			900
Terrains				
Constructions				
Installation tech mat outillage	6 326	4 385		10 710
Installation générales, ag Am divers	42 161	3 627		45 788
Matériel de transport	25 667			25 667
Matériel de bureau et informatique	35 335	4 614		39 949
				0
				0
				0
				0
				0
Total	110 388	12 626		123 014

Etat des créances

Les créances sont valorisées à leurs valeurs nominales. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

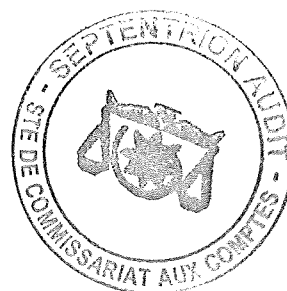
Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé			
Prêts (1)			
Créances clients et comptes rattachés	- 467	- 467	
Autres : Subventions, produits divers	129 465	129 465	
Charges constatées d'avance	1 365	1 365	
TOTAL	130 363	130 363	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

3 927

Charges constatées d'avance

1 365 €



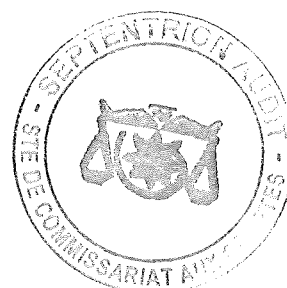
B-2 Informations sur le passif du bilan

Fonds propres

Libellés	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	33 929				33 929
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					0
Réserves	87 993				87 993
Report à nouveau	40 888	18 973			59 861
Résultat exercice	18 973	-18 973		- 9 082	- 9082
Situation nette	181 783	0		- 9 082	172 701
Fonds propres consommables					0
Subventions d'investissement	5 550			5 118	432
Amort subventions d'investissement					0
Total	187 333	0	0	14 200	173 134

Fonds dédiés

	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation		Transfert	A la clôture de l'exercice		
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices	
Subventions d'exploitation	0					5 431		
Contributions financières autres organismes						3500		
Ressources liées à la générosité du public								
Total	0	0		0	0	8 931	0	0



Etat des provisions

Libellés	Provisions début exercice	Dotations	Reprises	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions IDR	6 306	0	2 110	4 196
Provisions pour risques		30 000		30 000
Provisions pour charges				0
Total	6 306	30 000	2 110	34 196

Etat des dettes

Dont emprunts souscrits en cours d'exercice : **néant**

Dont emprunts remboursés en cours d'exercice : **néant**

	Montant brut	Echéance à - 1 ans	Echéances à + 1 an	Echéances à + de 5 ans
Emprunts et dettes auprès état crédits		0		
Fournisseurs	23 521	23 521		
Dettes fiscales et sociales	66 709	66 709		
Autres Dettes	0	0		
	90 230	90 230	0	0

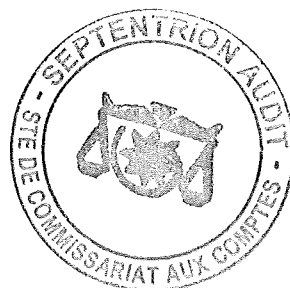
Charges à payer

Charges à payer	33 358 €
Prov Congés payés	21 821 €
Charges congés payés	5 617 €
Fournisseurs non parvenus	5 920 €

Produits constatés d'avance :

Produits constatés d'avance	18 138 €
-----------------------------	-----------------

Auto-financement	2 398 €
Subvention MEL	5 000 €
Etat MILDECA	3 167 €
Région Gear up	7 573 €



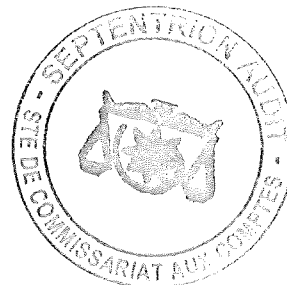
Une subvention de fonctionnement accordée pour plusieurs exercices est répartie en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention ou à défaut prorata temporis. La partie rattachée à des exercices futurs est inscrites en « produits constatés d'avance »

Cotisations

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

Informations sur les subventions / financeurs

	Subventions d'exploitation	Prestations de services
Union européenne	53 503 €	
Etat	49 533 €	
Région	6 627 €	
Département	79 542 €	
CAF	56 092 €	216 668 €
MEL	4 615 €	
Ville	190 000 €	
Autres	18 880 €	
Quote-part subventions d'investissements.	3 904 €	
Total	462 697 € €	216 668 €



Contributions volontaires :

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	Montant
Prêt de salle, mise à dispositions diverses de la Municipalité MARQUETTE-LEZ LILLE	Selon convention municipale	37 881 €
Bénévolat	1 345.50 heures	16 831 €
	Total	54 713 €

Informations relatives aux dirigeants (rémunérations ..)

Conformément à la loi n°2006-586 du 23 Mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, il n'est pas précisé le montant car cette mention viendrait à individualiser une rémunération

Informations relatives à l'effectif

Le nombre de salarié présents au 31 12 2025 est 14 personnes correspondant à 11.80 ETP

Catégories	Nombre de salariés Sous contrat	Personnel Salarié en ETP
- Cadres Permanents	1	1
- Non-cadres Permanents	9	6.80
- non-cadres CDD	2	2
- CONTRATS APPRENTISSAGE	2	2
- Contrats Spéciaux C.U.I./P.E.C.		
- CONTRAT de professionnalisation		
TOTAL	14	11.80

Engagement retraite

Le montant provisionné dans les comptes de l'association au titre des engagements pour l'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à : 4 196€

